

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
approuvant le dossier de référence de l'unité de formation  
intitulée « Formation continuée des membres du personnel  
enseignant et des Centres psycho-médico-sociaux : le jeu  
des trois figures » (code de référence 945000U36D1) classée  
au niveau de l'enseignement supérieur pédagogique de  
promotion sociale de type court**

**A.Gt 06-06-2011**

**M.B. 30-06-2011**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'avis conforme de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale du 6 mai 2011;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le dossier de référence de la section intitulée « Formation continuée des membres du personnel enseignant et des Centres psycho-médico-sociaux : le jeu des trois figures » (code de référence 945000U36D1) est approuvé.

Cette unité de formation est classée au niveau de l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale de type court.

**Article 2.** - La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2011.

**Article 4.** - Le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 juin 2011.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET